

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec, tenue le mercredi 4 mars 2020 à 10 h 30, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

Sont présents: M. Steeve Verret, conseiller de la Ville de Québec, président d'assemblée

M. Émile Loranger, maire de la Ville de L'Ancienne-Lorette
M. Jérémie Ernould, conseiller de la Ville de Québec
M. Rémy Normand, conseiller de la Ville de Québec
Mme Émilie Villeneuve, conseillère de la Ville de Québec
M. Patrick Voyer, conseiller de la Ville de Québec, en remplacement du maire Régis Labeaume
M. Raynald Brulotte, conseiller de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, en remplacement du maire Sylvain Juneau

Sont également présents: M. Alain Tardif, directeur général adjoint
M^e Sylvain Ouellet, greffier

Sont absents: M. Sylvain Juneau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, vice-président d'assemblée
M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec
Mme Michelle Morin-Doyle, conseillère de la Ville de Québec
Mme Marie-Josée Savard, conseillère de la Ville de Québec

Ouverture de la séance

À 10 h 30, monsieur le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

CA-2020-0104

Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raynald Brulotte,
appuyée par monsieur le maire Émile Loranger,
il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0105

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 19 février 2020

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 19 février 2020, tel que rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Communications écrites au conseil

Dépôt d'une lettre de monsieur Sylvain Juneau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, datée du 3 mars 2020, désignant monsieur le conseiller Raynald Brulotte pour le remplacer lors d'empêchement à siéger au conseil d'agglomération de Québec, et plus spécifiquement pour la séance du 4 mars 2020.

Période d'intervention des membres du conseil

Il n'y a eu aucune intervention des membres du conseil.

Adoption des résolutions

CA-2020-0106

Adjudication de contrats pour l'acquisition de camions d'incendie six roues et dix roues pour les lots 1, 2 et 3 (Appel d'offres public 61513) - AP2020-099 (Ra-2178)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'adjuger, à 2968-8280 Québec inc. (*L'Arsenal / Thibault et Associés*), les contrats pour l'acquisition de camions d'incendie six roues et dix roues pour les lots 1, 2 et 3, pour une période de 48 mois à compter de la date d'adjudication, conformément à la demande publique de soumissions 61513 et aux prix unitaires de sa soumission du 5 décembre 2019 en incluant les options.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0107

Répertoire de fournisseurs pour le service de remorquage des unités du parc véhiculaire pour les lots 1 et 2 (Appel d'offres public 64634) - AP2020-104 (Ra-2178)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu :

1° d'approuver le répertoire de fournisseurs conformes pour effectuer le service de remorquage des unités du parc véhiculaire pour les lots 1 et 2, conformément à la demande publique de soumissions 64634 et aux prix unitaires de leur soumission respective, du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 et 2022 par les autorités compétentes :

- Lot 1, rang 1 : *Pièces d'Autos Boulevard Raymond*;
- Lot 1, rang 2 : *Larouche Remorquage inc.*;
- Lot 2, rang 1 : *Garage René Bertrand inc.*;

2° d'autoriser les ateliers concernés du Service de la gestion des équipements motorisés à y recourir selon leurs besoins.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0108

Paiement de la dépense d'Hydro-Québec relative aux travaux d'alimentation électrique et de télécommunications dans le secteur de l'avenue Roland-Beaudin - AP2019-843 (CT-2459099) — (Ra-2180)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'autoriser le paiement de 135 876,70 \$ (plus TPS et TVQ applicables) à *Hydro-Québec*, pour des travaux d'alimentation électrique et de télécommunications dans le secteur de l'avenue Roland-Beaudin.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0109

Renouvellement du contrat de licences ZENworks Configuration Management ainsi que le service pour la maintenance et le soutien, pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 (Dossier 51725) - AP2020-112 (CT-2467492) — (Ra-2180)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu de renouveler le contrat de licences ZENworks Configuration Management ainsi que le service pour la maintenance et le soutien, adjugé à *Micro Focus Software (Canada) inc.*, pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021, pour une somme de 93 308,16 \$ (plus TPS et TVQ applicables), et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2021 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0110

Adjudication de contrats pour la fourniture de conteneurs, chargeuse sur roues et transport des matières – Écocentres Beauport, Val-Bélair, Hêtrière et des Rivières – 2020 à 2025 – Lots 2 et 3 (Appel d'offres public 68880) - AP2020-149 (CT-2466735, CT-2466745) — (Ra-2180)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'adjuger, à *Les Entreprises MRA Paysagistes inc.*, les contrats pour la fourniture de conteneurs, chargeuse sur roues et transport des matières – Écocentres Beauport, Val-Bélair, Hêtrière et des Rivières – 2020 à 2025 – Lots 2 et 3, conformément à la demande publique de soumissions 68880 et selon les prix unitaires soumis pour chacun des lots, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 à 2025 par les autorités compétentes:

- Lot 2 - Écocentre des Rivières : *Les Entreprises MRA Paysagistes inc.*, pour une somme de 1 344 333,48 \$ (plus TPS et TVQ applicables), pour la période du 1^{er} décembre 2020 au 30 avril 2025, selon sa soumission du 24 janvier 2020;
- Lot 3 - Écocentre Val-Bélair : *Les Entreprises MRA Paysagistes inc.*, pour une somme de 1 702 488,40 \$ (plus TPS et TVQ applicables), pour la période du 1^{er} mars 2020 au 30 avril 2025, selon sa soumission du 24 janvier 2020.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0111

Acquisition à des fins municipales d'un immeuble situé en bordure de la route de l'Église, connu et désigné comme étant le lot 6 325 652 du cadastre du Québec – Affectation au domaine public d'un immeuble situé en bordure de la route de l'Église, connu et désigné comme étant le lot 6 325 652 dudit cadastre, et ouverture d'une partie de l'emprise de la route de l'Église – Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge - DE2019-321 (CT-2461536) — (Ra-2180)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu :

- 1° d'acquérir, à des fins municipales, un immeuble situé en bordure de la route de l'Église, connu et désigné comme étant le lot 6 325 652 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 359,1 mètres carrés, propriété de *Bell Canada*, pour une somme de 249 000 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la promesse de vente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° conditionnellement à l'acquisition, d'affecter au domaine public un immeuble situé en bordure de la route de l'Église, connu et désigné comme étant le lot 6 325 652 dudit cadastre;
- 3° conditionnellement à l'acquisition et l'affectation au domaine public, d'ouvrir une partie de l'emprise de la route de l'Église sur un immeuble connu et désigné comme étant le lot 6 325 652 du même cadastre.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0112

Entente entre la Ville de Québec et *Québec numérique*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Soutien aux organismes d'entrepreneuriat, de développement économique et d'accompagnement d'entreprises* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Semaine numériQC 2020, 2021 et 2022* - DE2019-333 (CT-DE2019-333) — (Ra-2180)

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu :

- 1° d'approprier une somme maximale de 900 000 \$ à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation du projet *Semaine numériQC 2020, 2021 et 2022*;
- 2° d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Québec numérique*, relative au versement d'une subvention maximale de 900 000 \$, dans le cadre du volet *Soutien aux organismes d'entrepreneuriat, de développement économique et*

d'accompagnement d'entreprises de la Vision entrepreneuriale Québec 2023, pour la réalisation de ce projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0113

Entente entre la Ville de Québec et Lü – Aire de jeu interactive inc., relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet Valo–Capitale de la Vision entrepreneuriale Québec 2023, pour réaliser le projet *Expansion du marché américain* - [DE2020-027](#) (CT-DE2020-027) — (Ra-2180)

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu :

- 1° d'approprier une somme maximale de 250 000 \$ à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation du projet *Expansion du marché américain*;
- 2° d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et Lü – Aire de jeu interactive inc., relative au versement d'une subvention maximale de 250 000 \$, dans le cadre du volet Valo–Capitale de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation de ce projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Avis de motion

CAAM-2020-0114

Avis de motion relatif au *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'aménagement et de reconstruction de sentiers dans les parcs et les espaces verts relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1307, et dépôt du projet de règlement - [PQ2020-004](#) (Ra-2178)

Monsieur le conseiller Jérémie Ernould donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement ordonnant des travaux d'aménagement et de reconstruction de sentiers dans les parcs et les espaces verts relevant de la compétence d'agglomération ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques y afférents.

Ce règlement prévoit une dépense de 90 000 \$ pour les travaux et les services professionnels et techniques ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de trois ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CA-2020-0115

Appropriation de 9 000 \$ au fonds général de l'agglomération - PQ2020-004 (Ra-2178)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'approprier un montant de 9 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1307. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CAAM-2020-0116

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur des travaux de plantation d'arbres en bordure des rues, dans les parcs et les espaces verts relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1325, et dépôt du projet de règlement - PQ2020-002 (Ra-2180)

Monsieur le conseiller Patrick Voyer donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement ordonnant des travaux de plantation d'arbres en bordure des rues, dans les parcs et les espaces verts relevant de la compétence d'agglomération ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques y afférents, de même que l'embauche du personnel et l'acquisition des biens requis aux fins desdits travaux.

Ce règlement prévoit une dépense de 225 000 \$ pour les travaux, les services professionnels et techniques, l'embauche du personnel et l'acquisition des biens ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de trois ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CA-2020-0117

Appropriation de 22 500 \$ au fonds général de l'agglomération - PQ2020-002 (Ra-2180)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu d'approprier un montant de 22 500 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q.1325. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CAAM-2020-0118

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur les services professionnels et techniques requis pour la réalisation de projets de planification et de réglementation relatifs à la prévention des inondations et des embâcles et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1330, et dépôt du projet de règlement - PA2020-018 (Ra-2180)

Monsieur le conseiller Jérémie Ernould donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement ordonnant l'octroi des contrats de services professionnels et techniques requis pour la réalisation de projets de planification et de réglementation relatifs à la prévention des inondations et des embâcles ainsi que l'embauche du personnel y afférents, de même que l'acquisition des biens et des équipements et le versement des subventions et des contributions financières nécessaires aux fins de la prévention des événements susmentionnés.

Ce règlement prévoit une dépense de 3 000 000 \$ pour les services professionnels et techniques, l'embauche du personnel, l'acquisition des biens et le versement des subventions et des contributions financières ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de dix ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CA-2020-0119

Appropriation de 300 000 \$ au fonds général de l'agglomération - PA2020-018

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu d'approprier un montant de 300 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1330. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CAAM-2020-0120

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur des interventions en matière de transport, de travaux routiers, de pistes cyclables, d'éclairage, de signaux lumineux, de signalisation et de systèmes de transport intelligent sur le réseau routier artériel à l'échelle de l'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1336, et dépôt du projet de règlement - **TM2020-038 (Ra-2180)**

Monsieur le conseiller Patrick Voyer donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement ordonnant diverses interventions en matière de transport, de travaux routiers, de pistes cyclables, d'éclairage, de signaux lumineux, de signalisation et de systèmes de transport intelligent sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques et l'embauche du personnel y afférents, de même que l'acquisition des immeubles et des servitudes et le versement des contributions financières requises aux fins desdits travaux.

Ce règlement prévoit une dépense de 7 800 000 \$ pour les travaux, les contrats de services professionnels et techniques, l'embauche du personnel, l'acquisition des biens et le versement des contributions financières ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CA-2020-0121

Abrogation de la résolution CA-2020-0095 – Appropriation de 780 000 \$ au fonds général de l'agglomération - **TM2020-038 (Abroge CA-2020-0095) (Ra-2180)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu :

- 1° d'abroger la résolution CA-2020-0095, adoptée le 19 février 2020, relative à l'appropriation d'un montant de 780 000 \$ au fonds général de l'agglomération;
- 2° d'approprier un montant de 780 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1336. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Adoption de règlements

CA-2020-0122

Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur les véhicules hippomobiles relativement à l'indice de chaleur ressentie, R.A.V.Q. 1283 - DG2020-005 (Ra-2177)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur les véhicules hippomobiles relativement à l'indice de chaleur ressentie, R.A.V.Q. 1283.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0123

Règlement de l'agglomération sur des interventions mixtes en matière de systèmes de transport intelligent et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1306 - TM2020-002 (Ra-2176)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur des interventions mixtes en matière de systèmes de transport intelligent et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1306.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0124

Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction, de réfection et de rénovation de bâtiments et d'équipements urbains de nature mixte ainsi que sur les services professionnels et techniques y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1315 - GI2019-018 (Ra-2177)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction, de réfection et de rénovation de bâtiments et d'équipements urbains de nature mixte ainsi que sur les services professionnels et techniques y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1315.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0125

***Règlement de l'agglomération sur des travaux de modification de l'installation de certains compteurs d'eau et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1317 - **AE2019-004** (Ra-2177)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur des travaux de modification de l'installation de certains compteurs d'eau et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1317.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0126

***Règlement de l'agglomération sur des travaux de réhabilitation électrique du poste de pompage d'eau potable P302 situé dans l'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1323 - **TE2020-001** (Ra-2176)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur des travaux de réhabilitation électrique du poste de pompage d'eau potable P302 situé dans l'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1323.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0127

***Règlement de l'agglomération sur une dépense mixte pour l'acquisition et l'installation du matériel et de logiciels ainsi que sur les services professionnels et le personnel requis pour les mises en service de solutions d'affaires en matière de technologie de l'information et de télécommunication et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1328 - **TI2020-002** (Ra-2177)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur une dépense mixte pour l'acquisition et l'installation du matériel et de logiciels ainsi que sur les services professionnels et le personnel requis pour les mises en service de solutions d'affaires en matière de technologie de l'information et de télécommunication et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1328.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2020-0128

***Règlement de l'agglomération sur l'acquisition et l'installation du matériel et de logiciels ainsi que sur les services professionnels et le personnel requis pour les mises en service de solutions d'affaires en matière de technologie de l'information et de télécommunication et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1329 - **TI2020-001** (Ra-2177)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition et l'installation du matériel et de logiciels ainsi que sur les services professionnels et le personnel requis pour les mises en service de solutions d'affaires en matière de technologie de l'information et de télécommunication et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1329.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions des citoyens

Aucune question n'a été posée.

Clôture de la séance

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été traités par les membres du conseil d'agglomération de Québec, de consentement unanime, ceux-ci mettent fin à la séance. Il est 10 h 39.

Steeve Verret
Président

Sylvain Ouellet
Greffier

SO/ir